

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

**ARRETE PORTANT COMPOSITION DU
JURY DE L'EXAMEN DE FORMATEUR
AUX PREMIERS SECOURS**

Le Préfet de Tarn-et-Garonne

Direction départementale
des services d'incendie et de secours

AP82-SDIS82-2015-07-022

- Vu** le décret 92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des 1^{ers} secours ;
- Vu** l'arrêté du 8 août 2012 modifié fixant le référentiel national de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie initiale et commune de formateur » ;
- Vu** l'arrêté du 3 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;
- Vu** la demande de date d'examen exprimée par le commandant de groupement départementale de la gendarmerie de Tarn-et-Garonne en date du 9 mai 2015.

Sur proposition de monsieur le Directeur Départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRETE

Article 1^{er} Un examen en vue de l'obtention du certificat de compétences de formateurs aux premiers secours est organisé par le service départemental d'incendie et de secours. Cet examen se déroulera à la direction départementale des services d'incendie et de secours, 4/6 rue Ernest PECOU à Montauban le mardi 28 juillet 2015 à 16 heures.

Article 2 Présidé par l'adjudant-chef Pascal PALLAVICINI instructeur national des 1^{ers} secours au SDIS 82, le jury comprend :

- Médecin-capitaine Marion BOURSIER du 31^{ème} RG de Castelsarrasin,
- Sergent-chef Xavier BOSCHIERO instructeur national des 1^{ers} secours au 31^{ème} RG de Castelsarrasin,
- Major Patrick LEFEBVRE instructeur national des 1^{ers} secours du groupement de la gendarmerie nationale de Tarn-et-Garonne,
- Adjudant David ALEXIS instructeur des 1^{ers} secours de la du groupement de la gendarmerie nationale de Tarn-et-Garonne,
- Monsieur Fabien VALENTE instructeur des 1^{ers} secours de la croix rouge Française de Tarn-et-Garonne.

Article 3

Madame la Directrice des services du cabinet du Préfet de Tarn-et-Garonne et monsieur le Directeur Départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Montauban, le **07 JUIL. 2015**

Le Préfet,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.